

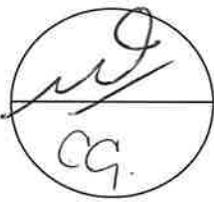


SÉANCE
ORDINAIRE
20 AVRIL 2020

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020
5. Suivi des séances précédentes
6. Trésorerie
 - 6.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques
 - 6.2 État des comptes
 - 6.3 Rapport financier sommaire au 31 mars 2020
7. Correspondance
8. Administration, finances et communication
 - 8.1 Comité gestion financière et ressources humaines du 13 avril 2020
 - 8.2 COVID-19 – Suspension du calcul des intérêts et pénalités du 1^{er} avril 2020 au 31 août 2020 sur les taxes foncières et de secteurs, spéciales et compensation annuelle
 - 8.3 Budget 2020 – 3 avis de motions
 - 8.3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 938-2020 modifiant le règlement numéro 935-2019 établissant le taux des taxes foncières et taxes de secteurs imposées pour l'exercice financier 2020
 - 8.3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 939-2020 modifiant le règlement numéro 936-2019 établissant le taux de la taxe de la cueillette, du transport et de l'enfouissement des déchets, des matières recyclables et des matières compostables pour l'exercice financier 2020
 - 8.3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 940-2020 modifiant le règlement numéro 937-2019 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2020
 - 8.4 COVID-19 – Fermeture des bureaux municipaux, de la bibliothèque, des centres communautaires et des espaces publics
 - 8.5 COVID-19 – Remboursement des locations des centres communautaires
 - 8.6 Rapport annuel – Application du règlement de gestion contractuelle – 2019
 - 8.7 Demande d'avenant au mandat pour la mise à jour du Plan d'intervention des infrastructures de la Municipalité par CIMA+
 - 8.8 Compte rendu de la Classique hivernale de Montebello 2019 et 2020 et dépôt des sommes au compte de la patinoire
 - 8.9 COVID-19 – Mandat au maire
 - 8.10 Offre de service – Réponses aux demandes d'informations supplémentaires – Émissaire Saint-Dominique
 - 8.11 Octroi du mandat de vérification pour l'exercice financier 2020 à Raymond Chabot Grant Thornton
 - 8.12 Octroi des mandats d'audit pour le programme PIQM et pour le programme de la TECQ 2014-2018 à Raymond Chabot Grant Thornton
 - 8.13 Aides financières – Organismes municipaux – 2020



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
20 AVRIL 2020

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1 Rapport du DSI – Mars 2020

10. Urbanisme et aménagement

10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

10.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 235, rue Saint-Charles (lot 5361743), afin de régulariser la marge de recul latérale nord du bâtiment principal existant qui est de 0,84 mètre plutôt que 1,5 mètre, soit la marge minimale de recul latérale exigée par l'article 37 du *règlement de zonage numéro Z-17-01*; et régulariser la marge de recul arrière dudit bâtiment principal qui est de 0,84 mètre plutôt que 4 mètres, soit la marge minimale de recul arrière exigée par l'article 36 du *règlement de zonage numéro Z-17-01*

10.3 COVID-19 – Prolongation du délai des permis et certificats

10.4 Mandat à G.D.G. Environnement Ltée – Contrôle des insectes piqueurs 2020

11. Développement économique

Aucun item

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1 Marina et camping – Date d'ouverture et tarifs pour la saison 2020

13. Transport et voirie

Aucun item

14. Culture et patrimoine

14.1 Demande de subvention pour le projet de modification de l'Église

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

16.1 Demande d'utilisation de la patinoire et du chalet de la patinoire – RIVFEST 2020

16.2 Demande de droit de passage sur la rue Notre-Dame et demande d'appui pour l'obtention d'un droit de passage sur la route 148 au MTQ – Club Quad Petite-Nation

16.3 Soutien financier – Super-Fête Marius-Fournier 2020

17. Certificat de crédit

18. Levée de la séance



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
20 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **20 avril 2020 à 19 h 30**, par visioconférence en raison de mesures exceptionnelles dû à la pandémie de la COVID-19, à laquelle siègent à huis clos et sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers:

Pierre Bertrand	Ginette Juteau	Dean Johnstone
John Huneault	Jean-Christophe Chartrand-Gauthier	Ronald Giroux

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes, aussi présent par visioconférence.

Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente par visioconférence.

En raison de la tenue à huis clos de la présente séance ordinaire, la période de questions n'a pas lieu.

Aucune personne n'a envoyé leur question par courriel ou par la poste.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Martin Deschênes souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-070

Séance à huis clos

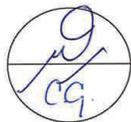
CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020, ainsi que les décrets subséquents qui ont prolongés l'état d'urgence sanitaire depuis le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

En conséquence,



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-071

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-072

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

6. Trésorerie

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-073

Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mars 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE les prélèvements automatiques numéros 109 à 135 au montant de 57 343,92 \$, les dépôts directs numéros 5 et 9 au montant de 10 622,78 \$ et les chèques numéros 5653 à 5722 au montant de 199 421,53 \$ du mois de mars 2020 totalisant un montant de 267 388,23 \$ soient approuvés.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.2

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

6.3

Rapport financier sommaire au 31 mars 2020

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 31 mars 2020.

7. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de mars 2020 est déposée aux élus.

8. Administration, finances et communication

8.1

Comité gestion financière et ressources humaines du 13 avril 2020

Le conseil prend acte du dépôt du compte rendu de la rencontre du 13 avril 2020 du comité de gestion financière et ressource humaines.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-074

COVID-19 – Suspension du calcul des intérêts et pénalités du 1^{er} avril 2020 au 31 août 2020 sur les taxes foncières et de secteurs, de compensation annuelle de services

CONSIDÉRANT les règlements numéros 935-2019, 936-2019 et 937-2019 concernant l'imposition des taxes foncières et de secteurs, de compensation annuelle de services pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au règlement;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19 et au fait que la Municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le taux d'intérêts et pénalités sur les taxes foncières et de secteurs, de compensation annuelle de services exigibles pour l'année courante impayées soient de 0 % par an, à compter du 1^{er} avril 2020, et ce, jusqu'au 31 août 2020, étant entendu qu'à compter du 1^{er} septembre 2020, le taux d'intérêts et pénalités seront rétablis au taux de douze pour cent par an (12 %) et une pénalité de 0,5 % par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année chargés sur les taxes imposées par lesdits règlements trente (30) jours après leurs dates respectives d'échéance.

ATTENDU que cette suspension d'intérêts et pénalités ne s'applique à aucune facture de taxation des années antérieures ou toutes autres factures (mutations, créances, diverses) des années antérieures et 2020.

QUE la présente résolution entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} avril 2020.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

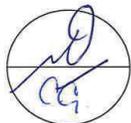
Adoptée à l'unanimité.

8.3 Budget 2020 – 3 avis de motion

8.3.1

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 938-2020 modifiant le règlement numéro 935-2019 établissant le taux des taxes foncières et taxes de secteurs imposées pour l'exercice financier 2020

Monsieur le conseiller Pierre Bertrand donne avis de motion qu'un règlement numéro 938-2020 modifiant le règlement numéro 935-2019 établissant le taux des taxes foncières et taxes de secteurs pour l'exercice financier 2020 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Monsieur le conseiller Pierre Bertrand dépose le projet de règlement numéro 938-2020 modifiant le règlement numéro 935-2019 établissant le taux des taxes foncières et taxes de secteurs imposées pour l'exercice financier 2020.

8.3.2

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 939-2020 modifiant le règlement numéro 936-2019 établissant le taux de la taxe de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets, des matières recyclables et compostables pour l'exercice financier 2020

Monsieur le conseiller Dean Johnstone donne avis de motion qu'un règlement numéro 939-2020 modifiant le règlement numéro 936-2019 établissant le taux de la taxe de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets, des matières recyclables et compostables pour l'exercice financier 2020 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

Monsieur le conseiller Dean Johnstone dépose le projet de règlement numéro 939-2020 modifiant le règlement numéro 936-2019 établissant le taux de la taxe de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets, des matières recyclables et compostables pour l'exercice financier 2020.

8.3.3

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 940-2020 modifiant le règlement numéro 937-2019 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2020

Monsieur le conseiller John Huneault donne avis de motion qu'un règlement numéro 940-2020 modifiant le règlement numéro 937-2019 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2020 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

Monsieur le conseiller John Huneault dépose le projet de règlement numéro 940-2020 modifiant le règlement numéro 937-2019 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2020.

Conformément à la loi, lesdits règlements ont été déposés et les élu(e)s demandent une dispense de lecture.

8.4

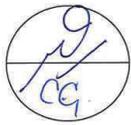
RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-075

COVID-19 – Fermeture des bureaux municipaux, de la bibliothèque, des centres communautaires et des espaces publics

CONSIDÉRANT que dans le contexte actuel, il est préférable de fermer les bureaux municipaux, la bibliothèque, les centres communautaires et les espaces publics afin de ralentir la contagion et de protéger l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT que le bureau municipal est fermé au public depuis le 18 mars dernier, mais qu'aucune interruption de services n'a eu lieu;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque, les centres communautaires et les espaces publics sont fermés depuis le 16 mars dernier.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil approuve la décision du maire et de la directrice générale de fermer les bureaux municipaux, la bibliothèque, les centres communautaires et les espaces publics, et ce, jusqu'à ce que l'état d'urgence sanitaire soit levé par décret du gouvernement.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-076

COVID-19 – Remboursement des locations des centres communautaires

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du gouvernement du Québec qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 demandant la fermeture de tous les lieux accueillant le public à des fins culturelles, éducatives, sportives, de loisirs ou de divertissement;

CONSIDÉRANT que les contrats de location des salles prévoient qu'en cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello désire ralentir la contagion et protéger l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise l'agente de bureau-réceptionniste à annuler et à offrir le remboursement pour les locations des salles communautaires Denis-Boucher, Chalet en bois rond et 220, rue Bonsecours sur les réservations prises du 16 mars 2020 au 31 août 2020.

ATTENDU qu'aucun remboursement ou déplacement de location ne soient effectués sur les locations annuelles.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-077

Rapport annuel – Application du règlement de gestion contractuelle - 2019

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

QUE ce conseil accepte le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2019 comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-078

Demande d'avenant au mandat pour la mise à jour du Plan d'intervention des infrastructures de la Municipalité par CIMA+

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-03-069 octroyant le mandat à CIMA+ pour la mise à jour du Plan d'intervention des infrastructures de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que faisant suite aux inspections télévisées de l'égout sanitaire, il est requis qu'une analyse approfondie (analyse concluante de l'égout) soit effectuée tel qu'exigé par le guide d'élaboration d'un plan d'intervention du MAMH;

CONSIDÉRANT que l'analyse en question doit être réalisée par un ingénieur qualifié dans le domaine et s'applique aux conduites en mauvais états présentant des problématiques structurelles et fonctionnelles;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme CIMA+ en date du 23 décembre 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce conseil accepte l'offre de CIMA+ pour qu'une analyse approfondie soit effectuée, soit l'analyse concluante de l'égout, au montant forfaitaire de 2 600 \$, excluant les taxes applicables, et autorise la directrice générale à signer ledit avenant.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

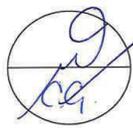
8.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-079

Compte rendu de la Classique hivernale de Montebello 2019 et 2020 et dépôt des sommes au compte de la patinoire

CONSIDÉRANT que la Classique hivernale de Montebello 2019 et 2020 a réalisé un profit de 935 \$ pour les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT que les responsables de la Classique hivernale remettent cette somme au conseil municipal pour la réalisation de la patinoire (phase II) qui sera porté au compte bancaire de la patinoire et affecté au remboursement de la dette.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil adresse des félicitations et des remerciements à l'ensemble des organisateurs de la Classique hivernale de Montebello pour son implication dans l'amélioration des infrastructures de loisirs de la Municipalité.

QUE ce conseil demande que ce montant de 935 \$ soit placé en réserve financière afin de permettre le remboursement du capital et intérêts du règlement numéro 901-2017.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-080

COVID-19 – Mandat au maire

CONSIDÉRANT la situation du COVID-19 au Québec;

CONSIDÉRANT les mesures préventives mises en place par le gouvernement du Québec et du Canada ainsi que celles à venir.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil mandate monsieur Martin Deschênes, maire, à mettre en place toute mesure jugée opportune visant à minimiser les risques de propagation du coronavirus (COVID-19) et faire rapport audit conseil aux séances subséquentes.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-081

**Offre de service – Réponses aux demandes d'informations supplémentaires
– Émissaire Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT l'offre de A.J. Environnement en date du 10 avril 2020 afin de répondre aux demandes d'informations supplémentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) dans le cadre de la réfection de la conduite pluviale de l'émissaire Saint-Dominique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE ce conseil accepte l'offre de services de A.J. Environnement pour répondre aux demandes d'informations supplémentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre de la réfection de la conduite pluviale de l'émissaire Saint-Dominique comme suit :



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

25 heures au taux horaire de 100 \$, pour un total de 2 500 \$, sans aucune limite de temps pour épuiser les heures allouées. Ce montant exclut les taxes applicables. Les heures travaillées seront comptabilisées par tranches de 15 minutes et facturées lors du dépôt du livrable.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-082

Octroi du mandat de vérification pour l'exercice financier 2020 à Raymond Chabot Grant Thornton

CONSIDÉRANT l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton en date du 9 avril 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil retienne les services de Raymond Chabot Grant Thornton pour le mandat de vérification comptable 2020 pour un montant de 17 500 \$ plus les taxes applicables.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.12

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-083

Octroi des mandats d'audit pour le programme PIQM et pour le programme de la TECQ 2014-2018 à Raymond Chabot Grant Thornton

CONSIDÉRANT les offres de Raymond Chabot Grant Thornton en date du 9 avril 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil retienne les services de Raymond Chabot Grant Thornton pour les services d'audit du programme PIQM pour un montant de 2 600 \$ plus les taxes applicables et pour les services d'audit du programme de la TECQ 2014-2018 au montant de 2 600 \$ plus les taxes applicables.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

8.13

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-084

Aides financières – Organismes municipaux – 2020

CONSIDÉRANT le budget 2020;

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer le rapport financier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QU'une subvention au montant de 10 750 \$ soit versée par chèque au Comité des loisirs de Montebello Inc. lorsque les recommandations des gouvernements en lien avec le COVID-19 permettent l'organisation d'événements et que ce montant soit réévalué au prorata des activités restantes pour l'année 2020.

QU'une subvention au montant de 11 040 \$ soit versée par chèque au Comité des loisirs de Montebello Inc. afin qu'un chèque soit, par la suite, fait au nom du Comité Montebello Village fleur (incluant 3 000 \$ - Marché de la gare) par le Comité des loisirs de Montebello Inc.

QU'une subvention au montant de 3 500 \$ soit versée par chèque à la bibliothèque municipale (budget).

QUE lesdits comités soient assujettis au document numéro 2003-01 « Politique relative aux subventions de 1 000 \$ ou plus versées à des organismes municipaux ».

QUE la résolution numéro 2020-03-049 soit abrogée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport du DSI – Mars 2020

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello dépose son compte rendu pour le mois de mars 2020.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon dépose un compte rendu de ses réalisations de mars 2020.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-085

Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 235, rue Saint-Charles (lot 5361743), afin de régulariser la marge de recul latérale nord du bâtiment principal existant qui est de 0,84 mètre plutôt que 1,5 mètre, soit la marge minimale de recul latérale exigée par l'article 37 du règlement de zonage numéro Z-17-01; et régulariser la marge de recul arrière dudit bâtiment principal qui est de 0,84 mètre plutôt que 4 mètres, soit la marge minimale de recul arrière exigée par l'article 36 du règlement de zonage numéro Z-17-01

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 235, rue Saint-Charles (lot 5361743), afin de régulariser la marge de recul latérale nord du bâtiment principal existant qui est de 0,84 mètre plutôt que 1,5 mètre, soit la marge minimale de recul latérale exigée par l'article 37 du règlement de zonage numéro Z-17-01; et régulariser la marge de recul arrière dudit bâtiment principal qui est de 0,84 mètre plutôt que 4 mètres, soit la marge minimale de recul arrière exigée par l'article 36 du règlement de zonage numéro Z-17-01;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située dans la zone habitation 19-H du règlement de zonage numéro Z-17-01;

CONSIDÉRANT que la marge minimale de recul latérale exigée par l'article 37 du règlement de zonage numéro Z-17-01 dans la zone 19-H est de 1,5 mètre;

CONSIDÉRANT que la marge minimale de recul arrière exigée par l'article 36 du règlement de zonage numéro Z-17-01 dans la zone 19-H est de 4 mètres;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre François Gauthier, dossier G4305, minute 8455, daté du 6 juin 2018;

CONSIDÉRANT que selon les données informatisées provenant de la firme d'évaluation Servitech, le bâtiment principal aurait été construit en 1950;

CONSIDÉRANT le permis d'agrandissement du bâtiment principal, émis le 6 septembre 1995, sur une partie des fondations qui aurait existé en 1950;

CONSIDÉRANT que pour se conformer à la réglementation actuellement en vigueur, le demandeur devrait effectuer des modifications importantes au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT le préjudice financier du demandeur et le préjudice aux locataires du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la situation est existante depuis plus de 20 ans;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne concerne pas les usages autorisés ou la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne concerne pas une disposition réglementaire visant l'occupation du sol dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne contrevient pas à une quelconque disposition réglementaire qui ne fait pas l'objet de la demande de dérogation;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

CONSIDÉRANT que la dérogation ne concerne pas des travaux exécutés sans permis ou certificat, ou exécutés avec l'intention manifeste de contrevenir aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a respect des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les dispositions réglementaires visées causent un préjudice sérieux au requérant qui demande la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Montebello juge que cette demande de dérogation mineure est prioritaire;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20200406-01 de l'assemblée électronique du Comité consultatif d'urbanisme du 30 mars 2020 au 6 avril 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 235, rue Saint-Charles (lot 5361743), afin de régulariser la marge de recul latérale nord du bâtiment principal existant qui est de 0,84 mètre plutôt que 1,5 mètre, soit la marge minimale de recul latérale exigée par l'article 37 du *règlement de zonage numéro Z-17-01*; et régulariser la marge de recul arrière dudit bâtiment principal qui est de 0,84 mètre plutôt que 4 mètres, soit la marge minimale de recul arrière exigée par l'article 36 du *règlement de zonage numéro Z-17-01*.

QUE ce conseil mandate l'inspectrice en bâtiment et en environnement à transmettre la réponse au(x) demandeur(s).

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-086

COVID-19 – Prolongation du délai des permis et certificats

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du gouvernement du Québec qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en date du 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'article 41 du *règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01* qui stipule les termes liés à la validité des permis de construction;

CONSIDÉRANT l'article 45 du *règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01* qui stipule les termes liés à la validité des certificats d'autorisation;

CONSIDÉRANT l'article 23 du *règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01* qui indique les termes liés à la validité et au coût du renouvellement d'un permis ou d'un certificat d'autorisation;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie du COVID-19, la Municipalité de Montebello désire prolonger le délai afin de ne pas pénaliser les citoyennes et citoyens qui avaient un ou des permis et certificats valides durant le décret 177-2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil accepte que l'inspectrice en bâtiment et en environnement prolonge la durée des permis et certificats valides du nombre de jours où il est impossible de poursuivre les travaux selon la validité de l'autorisation émise durant le décret 177-2020 et jusqu'à la levée de ce dernier ou jusqu'à l'émission de toutes autres directives émanant du gouvernement du Québec.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-087

Mandat à G.D.G. Environnement Ltée – Contrôle des insectes piqueurs 2020

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil municipal accepte l'offre de service qui lui est faite de G.D.G. Environnement Ltée, comme si elle était ici au long reproduite, au montant de 3 549,37 \$, taxes en sus, concernant le contrôle biologique des insectes piqueurs pour l'année 2020.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour 2
Contre 4

Rejetée à la majorité.

11. Développement économique

Aucun item

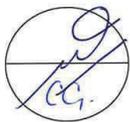
12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-088

Marina et camping – Date d'ouverture et tarifs pour la saison 2020

CONSIDÉRANT les discussions au conseil;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du gouvernement du Québec qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en date du 13 mars 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil statue que la marina sera ouverte selon les horaires et tarifs suivants :

MARINA - TARIFS 2020

HEURES D'OUVERTURE : 9 h 00 à 21 h 00, TOUS LES JOURS

SAISONNIERS	
AVEC SERVICES	40,00 \$ DU PIED
SANS SERVICE	34,00 \$ DU PIED - MINIMUM 600 \$

Une somme additionnelle de 25 \$ est ajoutée pour les saisonniers qui désirent obtenir un laissez-passer pour leurs visiteurs.

PAR JOUR	
AVEC SERVICES	2,00 \$ DU PIED/JOUR
SANS SERVICE	1,75 \$ DU PIED/JOUR
VOILIER AVEC SERVICES	1,75 \$ DU PIED/JOUR
VOILIER SANS SERVICE	1,25 \$ DU PIED/JOUR

VISITEURS	
VISITEUR SANS SERVICE	25,00 \$/JOUR/BATEAU
VISITEUR DE MOINS DE DEUX (2) HEURES	10,00 \$ OU GRATUIT SOUS CERTAINES CONDITIONS*

*Les frais pour les visiteurs de moins deux (2) heures à la marina municipale sont remboursés sur présentation d'une facture d'achat, provenant d'un commerce local, d'un montant supérieur audits tarifs payés et daté du jour de ladite visite. *Référence: résolution numéro 2018-07-164*

UTILISATION DE LA DESCENTE DE BATEAU (MISE À L'EAU)	
RÉSIDENT	GRATUIT
NON-RÉSIDENT	10,00 \$ OU GRATUIT SOUS CERTAINES CONDITIONS*

*Les frais de la descente de mise à l'eau à la marina municipale sont remboursés sur présentation d'une facture d'achat, provenant d'un commerce local, d'un montant supérieur audits tarifs payés et daté du jour de ladite visite. *Référence: résolution numéro 2018-07-164*

Rabais de 20 % pour les personnes domiciliées à Montebello ou les propriétaires non domiciliés d'un immeuble bâti à Montebello.

Modalités de paiement : 50 % à la date de réservation
50 % à la date d'arrivée

Les taxes sont incluses aux tarifs ci-haut mentionnés.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello

AUCUN REMBOURSEMENT

IMPORTANT

La Municipalité de Montebello débutera l'aménagement de la marina en 2020. Cette phase du projet consistera à l'installation de nouveaux quais ou à l'aménagement du site. Il est possible que les équipements soient installés durant la saison estivale 2020. Dans un tel cas, les clients seront avisés 30 jours à l'avance qu'ils devront quitter les lieux pour le reste de la saison 2020. Exceptionnellement, un remboursement sera effectué au prorata d'occupation des lieux.

QUE ce conseil statue que le camping sera ouvert selon les horaires et tarifs suivants :

CAMPING - TARIFS 2020

HEURES D'OUVERTURE : 9 h 00 à 21 h 00, TOUS LES JOURS

HEURE D'ARRIVÉE : 14 H 00

HEURE DE DÉPART : 12 H 00 (MIDI) - FRAIS SUPPLÉMENTAIRE DE 45,00 \$ PAR JOUR S'APPLIQUE APRÈS 12 H 00

SAISONNIERS	
AVEC SERVICES	2 300,00 \$
SANS SERVICE	1 500,00 \$

Une somme additionnelle de 25 \$ est ajoutée pour les saisonniers qui désirent obtenir un laissez-passer pour leur visiteur.

PAR JOUR	
AVEC SERVICES	50,00 \$
SANS SERVICE	40,00 \$

PAR SEMAINE (7 JOURS)	
AVEC SERVICES	325,00 \$
SANS SERVICE	230,00 \$

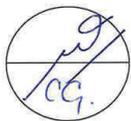
PAR MOIS	
AVEC SERVICES	990,00 \$
SANS SERVICE	850,00 \$

VISITEURS	
AVEC TENTE	20,00 \$/JOUR

Rabais de 20 % pour les personnes domiciliées à Montebello ou les propriétaires non domiciliés d'un immeuble bâti à Montebello

Modalités de paiement : 50 % à la date de réservation
50 % à la date d'arrivée

Les taxes sont incluses aux tarifs ci-haut mentionnés.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello

AUCUN REMBOURSEMENT

IMPORTANT

La Municipalité de Montebello débutera l'aménagement de la marina en 2020. Cette phase du projet consistera à l'installation de nouveaux quais ou à l'aménagement du site. Il est possible que les équipements soient installés durant la saison estivale 2020. Dans un tel cas, les clients seront avisés 30 jours à l'avance qu'ils devront quitter les lieux pour le reste de la saison 2020. Exceptionnellement un remboursement sera effectué au prorata d'occupation des lieux.

QUE la Municipalité se réserve le droit de modifier les tarifs ou de cesser l'exploitation de la marina et du camping à tout moment.

QUE les dates d'ouverture de la marina et du camping seront établies ultérieurement, selon les spécifications qui seront ordonnées par les autorités gouvernementales.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

Aucun item

14. Culture et patrimoine

14.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-089

Demande de subvention pour le projet de modification de l'Église

CONSIDÉRANT le projet de modification de l'Église pour accueillir le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT les demandes de subvention à produire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil accepte qu'une demande de subvention soit faite par le Comité transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours ainsi que par la Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours pour le projet de modification de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours.

ATTENDU que la Municipalité s'engage à prendre en charge la portion monétaire qui n'est pas subventionnée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

16.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-090

Demande d'utilisation de la patinoire et du chalet de la patinoire – RIVFEST 2020

CONSIDÉRANT la demande du 9 mars 2020 des organisateurs du RIVFEST afin d'avoir accès à la patinoire ainsi qu'au chalet de la patinoire de la Municipalité pour l'événement qui aura lieu le 12 et 13 juin 2020;

CONSIDÉRANT que cet événement aura des retombées économiques pour les commerçants de la Municipalité et qu'une partie des profits sera remis à la Municipalité pour l'achat d'une surfaceuse pour la patinoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil autorise que l'événement RIVFEST se fasse à la patinoire de Montebello, 249, rue Laval, les 12 et 13 juin 2020.

QUE la patinoire et le chalet soit réservé pour l'événement du 9 au 15 juin 2020 pour la préparation et la logistique, et ce, sans frais.

QUE ce conseil autorise que cette résolution soit effective dans le cas où l'événement a lieu à une date ultérieure d'ici la fin de l'année 2020.

QU'un contrat de location soit complété afin d'officialiser la réservation.

ATTENDU que les autorisations d'utilisation de la patinoire et du chalet dépendent des recommandations des gouvernements en lien avec le COVID-19.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-091

Demande de droit de passage sur la rue Notre-Dame et demande d'appui pour l'obtention d'un droit de passage sur la route 148 au MTQ – Club Quad Petite-Nation

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun sentier hors route entre Montebello et Fassett en partie à cause de la difficulté pour traverser le ruisseau Pesant;

CONSIDÉRANT que le tourisme du quad profite à l'économie de toutes les villes et municipalités auxquelles les sentiers accèdent;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

CONSIDÉRANT qu'une ville ou municipalité qui accorde un droit de passage à un club quad est automatiquement protégée par l'assurance responsabilité civile de 2 M du club en cas d'accident;

CONSIDÉRANT la limite de vitesse sur la route 148 entre Montebello jusqu'à la Côte Angèle est de 50 km/h;

CONSIDÉRANT la correspondance du Club Quad Petite-Nation en date du 23 mars 2020 demandant un droit de passage sur la rue Notre-Dame et demandant l'appui de la Municipalité pour une demande de droit de passage sur la route 148 au Ministère des Transports (MTQ).

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil autorise au Club Quad Petite-Nation un droit de passage sur la rue Notre-Dame, à partir des feux de circulation de la Route 323 en direction Est jusqu'à la Côte Angèle.

QUE ce conseil appui le Club Quad Petite-Nation dans sa demande auprès du MTQ pour obtenir un droit de passage sur la route 148 à partir des feux de circulation à l'intersection de la route 323 en direction Est jusqu'à la Côte Angèle sur une distance de 1,9 km.

QUE la Municipalité peut, par résolution du conseil, abolir cette autorisation à tout moment.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-092

Soutien financier – Super-Fête Marius-Fournier 2020

CONSIDÉRANT la demande du 2 avril 2020 de la Corporation des loisirs Papineau afin d'obtenir le soutien financier de la Municipalité pour la Super-Fête Marius-Fournier.

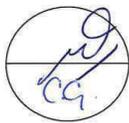
Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil accepte de verser une somme de 250 \$ pour le compte de la Corporation des loisirs Papineau pour soutenir la Super-Fête Marius-Fournier 2020.

ATTENDU que le versement du soutien financier n'aura pas lieu dans le cas où l'événement se verrait annulé à la suite des recommandations des gouvernements en lien avec le COVID-19.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello

17.

Certificat de crédit

Je, soussignée, Chloé Gagnon, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.



Me Chloé Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

18.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-093

Levée de la séance à 20 h 38

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 21 avril 2020.


Martin Deschênes
Maire


Me Chloé Gagnon
Directrice générale et
secrétaire-trésorière